



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PÔLE GESTION PUBLIQUE

Rédacteur : Xavier KERVELLA

Arrêté préfectoral n° 2018-100

portant transfert de la gestion comptable et financière
des établissements d'hébergement de personnes
âgées et dépendantes de Saverdun et Mirepoix vers
la trésorerie hospitalière de Foix

La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des impôts ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6145-8 ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 252 ;

Vu le décret no 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret no 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Gérard MATTOY, Administrateur Général des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu le décret du 6 juillet 2018 nommant Madame Chantal MAUCHET, préfète du département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

ARRÊTÉ

Article 1^{er}.

La gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux des portes d'Ariège - Pyrénées (Saverdun), de Mirepoix et l'établissement public médico-social (EPMS) la Vergnière est transférée au comptable de la trésorerie hospitalière de Foix (Ariège).

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Foix, le 13 décembre 2018



Chantal MAUCHET